Bénévoles recherchés

# Conseils des candidatures et autres bénévoles

*Estimez-vous que vous pouvez aider les personnes à discerner leur appel au leadership ministériel? Vous pouvez contribuer à soutenir le parcours de candidature et l’important travail de la formation au ministère de diverses manières. Nous avons besoin de membres du personnel ministériel et de laïques pour siéger aux conseils des candidatures et jouer d’autres rôles bénévoles connexes.*

# Conseils des candidatures

# Mandat des conseils des candidatures

Les conseils des candidatures ont la responsabilité :

1. de donner leur approbation à la candidature d’une personne qui souhaite exercer un ministère dans l’Église Unie;
2. de révoquer la candidature, au besoin;
3. d’évaluer le niveau de compétence que possède une personne pour que celle-ci puisse être agréée en vue de l’ordination, de la consécration et de la reconnaissance à titre d’agente ou d’agent pastoral laïque;
4. de superviser le processus de parcours de candidature.

(Parcours de candidature : Politique, 2024, p. 5-6)

Dans ce travail, ils sont soutenus par les ministres de la vocation ainsi que par l’administrateur ou l’administratrice et le coordonnateur ou la coordonnatrice de la vocation ministérielle du Bureau de la vocation. Ils disposent de manuels sur les procédures et la politique et ont accès à tous les rapports et documents nécessaires à l’évaluation des candidates et candidats. Les conseils des candidatures sont des comités de travail et sont composés d’une présidence, d’un secrétaire ou d’une secrétaire ainsi que de spécialistes. Ils agissent à titre de commissions du Conseil de la vocation.

Tous les conseils et les comités du Conseil général ont un rôle à jouer en vue de vivre [l’appel et la vision](https://egliseunie.ca/qui-sommes-nous/lappel-et-la-vision-de-leglise-unie/) de l’Église Unie dans l’exercice de leurs responsabilités. Ils travaillent en partenariat avec le Bureau du Conseil général dans la mise en œuvre des objectifs du plan stratégique.

## Composition des conseils des candidatures

Il existe un certain nombre de conseils des candidatures soutenant le parcours de candidature, y compris un conseil autochtone pour le parcours de candidature des Autochtones. Les conseils des candidatures sont constitués d’au plus 12 membres qui représentent bien la grande diversité de l’Église Unie, avec une attention particulière à ses engagements en matière d’équité et à la présence de laïques et de membres du personnel ministériel provenant des quatre coins du territoire de l’Église.

Pour siéger à un conseil des candidatures, les membres du personnel ministériel doivent être inscrits au registre du personnel ministériel agréé. Afin de respecter la séparation des responsabilités attribuées aux conseils régionaux et de celles attribuées au Bureau de la vocation, les membres des conseils des candidatures ne siégeront pas à une instance d’un conseil régional ayant des responsabilités décisionnelles qui concernent ou peuvent influencer les relations pastorales.

Dans le but d’assurer une continuité, environ la moitié des postes des conseils des candidatures seront pourvus par le biais d’une reconduction du mandat de membres actuellement en place.

## Aptitudes et expérience requises

Les membres des conseils des candidatures doivent :

* connaître les besoins actuels de l’Église en matière de leadership ministériel;
* maîtriser les théologies de l’Église Unie pour être en mesure d’évaluer si une personne candidate est en accord pour l’essentiel avec celles-ci;
* connaître les engagements de l’Église en ce qui a trait à la vie de disciple, à la spiritualité et à la justice;
* comprendre l’identité, le rôle et les responsabilités du ministère ordonné dans le contexte d’une collaboration entre les ministères laïque et ordonné, y compris les compétences et les normes de pratique du ministère;
* avoir une expérience des modèles d’éducation et de formation fondés sur les compétences, notamment en ce qui concerne la définition et l’évaluation d’objectifs d’apprentissage fondés sur les compétences;
* être capable d’analyser des évaluations professionnelles et d’en discuter, y compris des inventaires de traits psychologiques et spirituels;
* posséder des aptitudes sociales en matière d’équité, de diversité et de lutte contre l’oppression pour mener des entretiens et prendre des décisions collectives;
* posséder des compétences liées au processus du parcours de candidature ou être en mesure d’acquérir de telles compétences;
* avoir une bonne connaissance de la certification d’études (*testamur*) pour l’Église Unie et des écoles et programmes de théologie qui la proposent, ou être en mesure d’acquérir cette connaissance;
* être disposés à travailler principalement de manière numérique (et possiblement avec des gens situés dans différents fuseaux horaires) au moyen du courrier électronique, de la plateforme SharePoint et de systèmes de vidéoconférence (formation disponible);
* être en mesure d’assister des réunions en personne à l’occasion, normalement une fois par an.

Les membres des conseils des candidatures doivent :

* être des personnes actives au sein d’une communauté de foi ou d’un ministère;
* s’impliquer dans la pratique du ministère au sein de l’Église Unie du Canada;
* être prédisposés à la collaboration et au travail en équipe;
* être capables d’écoute et de discernement;
* tenir à des relations justes et aux principes énoncés dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, et voir leur pertinence pour le personnel ministériel, la vision de devenir une Église interculturelle et le cheminement pour devenir une Église antiraciste;
* être à l’aise avec les technologies de rencontres électroniques et capables d’y participer pleinement;
* en mesure de consacrer le temps nécessaire pour mener à bien ce mandat.

**Lien avec l’Église Unie :** membre à part entière

## Engagements en matière d’équité

L’Église Unie s’engage à déployer des efforts pour assurer la pleine participation à ses activités des personnes handicapées, des jeunes et des jeunes adultes, des personnes qui s’identifient comme bispirituelles ou LGBTQ+, des Autochtones, des personnes racisées, des francophones, des personnes actives dans les Ministères en français, des personnes dont la langue principale n’est pas l’anglais ni le français et des personnes issues de communautés marginalisées non mentionnées ici. Cette volonté s’inscrit dans les engagements de l’Église Unie envers l’équité, l’autodétermination et l’élimination des obstacles en vue d’une pleine participation de toutes les personnes à ses activités.

Le Conseil de la vocation a pour priorité de nommer des personnes se définissant par les identités mentionnées ci-dessus et ayant vécu des expériences liées à ces identités, pour effectuer les travaux de tous ses comités et conseils.

## Objectifs et durée des fonctions

Les membres d’un conseil des candidatures peuvent prévoir entre 8 et 12 jours de travail par an, consistant en une participation à des réunions et des entrevues, généralement par vidéoconférence. En outre, un temps de préparation important est nécessaire pour la réception et la lecture des documents des candidats et candidates avant chaque réunion et série d’entrevues. La fréquence et les modalités des rencontres de chaque conseil des candidatures varieront en fonction de la charge de travail, de la localisation des candidats et candidates, du budget pour la tenue de réunions en personne et d’autres questions liées à la rationalisation des travaux du Bureau de la vocation en soutien aux comités et aux conseils au cours de la prochaine période triennale.

Le conseil des candidatures soutenant les membres francophones tient ses réunions et ses activités en anglais et en français.

En principe, les membres doivent accorder la priorité à cet engagement et assister à toutes les réunions malgré les urgences imprévisibles ou autres situations semblables.

Les membres des conseils des candidatures conviennent d’une [alliance de comportement](https://generalcouncil.ca/fr/propos/les-comites-et-plus/alliance-de-comportement) à titre d’engagement concret en matière de relations, de responsabilités et d’obligations mutuelles.

Le mandat pour cette ronde de nominations est de trois ans (d’août 2025 à août 2028), avec possibilité de renouvellement pour une deuxième période de trois ans.

# Autres possibilités de bénévolat dans le cadre du parcours de candidature

Faire partie d’un conseil des candidatures n’est que l’un des nombreux rôles essentiels à l’important travail de formation au leadership ministériel. Si pour le moment vous n’êtes pas en mesure de faire partie d’un conseil des candidatures, mais que vous avez des dons et des compétences à offrir, il existe d’autres moyens de soutenir le parcours de candidature. Vous pouvez :

* jouer le rôle d’auxiliaire dans le cadre des entrevues des conseils des candidatures;
* être superviseur ou superviseure pédagogique sur le lieu de formation;
* offrir du mentorat à une personne cheminant dans le parcours de candidature;
* offrir du mentorat à une nouvelle ou un nouveau leader ministériel durant les cinq premières années de son ministère;
* offrir du leadership dans le cadre de retraites de discernement;
* offrir du leadership dans la pratique du soutien au ministère offert par les pairs.

Si vous souhaitez aider de l’une de ces manières, veuillez remplir le [formulaire de bénévolat pour le parcours de candidature](https://unitedchurch.formstack.com/forms/parcours). On vous tiendra informé de la disponibilité de ces occasions de bénévolat.

**Lien avec l’Église Unie :** membre à part entière ou personne participant activement à la vie de l’Église (selon le rôle)

# À propos du Bureau de la vocation

Le Bureau de la vocation est l’organe de l’Église Unie qui veille au maintien du registre du personnel ministériel agréé en fixant des normes d’agrément et en évaluant la candidature des personnes qui souhaitent servir en tant que membre du personnel ministériel. Le Bureau encadre les démarches liées au discernement et à la formation du personnel ministériel, à la détermination des aptitudes et du degré de préparation d’une personne à l’agrément, et au respect des normes en matière de formation permanente. Il assure également le soutien des processus officiels relatifs à la supervision et à la discipline du personnel ministériel.

[Pour en savoir plus](https://egliseunie.ca/contact/bureau-de-la-vocation/) sur le Bureau de la vocation et sa mission de former un personnel ministériel fidèle, bien outillé et efficace.

Consultez la page [Emplois et bénévolat](https://egliseunie.ca/engagement-et-formation/emplois-et-benevolat/) pour obtenir de plus amples renseignements sur cette occasion de bénévolat et d’autres possibilités d’implication.

Utilisez ce [formulaire de candidature en ligne](https://unitedchurch.formstack.com/forms/servir) pour proposer une personne ou exprimer votre propre intérêt à devenir membre d’un conseil des candidatures.

Remplissez le [formulaire de bénévolat pour le parcours de candidature](https://unitedchurch.formstack.com/forms/parcours) afin d’informer le Bureau de la vocation de votre intérêt et de recevoir de plus amples renseignements sur les occasions de bénévolats disponibles.

**Date limite : le jeudi 27 mars 2025**